L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.——NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 20 FEVRIER 1852.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE.
N° 83, RUE DE CHARTRES

Journal Officiel de l'Etat, du Conseil-Général et du Conseil de la Première Municipalité.

NOUVELLE-ORLEANS
VENDREDI MATIN 20 FEVRIER

Nous prions l'honorable Louis St Martin d'agréer nos remercîments pour les documents qu'il nous a transmis

INTERVENTION.

L'éloquence du ministre gouvernant de la Hongrie porte ses fruits. De toutes parts on sollicite l'intervention du gouvernement américain, et il s'élance avec la promptitude et l'adoption les vues de Kossuth il serait à cette heure bien loin de changer pour de nouvelles pétitions sont soumises au Congrès. Elles prient les Chambres de demander la délivrance de tel patriote le rappel de tel autre condamné d'exil, une commutation de peine pour celui-ci, un pardon absolu pour celui-là.

Et comme nous n'était assez de ces pétitions étrangères il se trouve dans l'une et l'autre chambre des honorables qui s'avisent de présenter des résolutions en faveur du principe de l'intervention. Deux propositions de ce genre ont été soumises au Sénat. Dans la première, il s'agit de protester solennellement contre le despotisme exercé par certains monarques et de mettre la Russie au ban des nations. Dans la seconde, le Congrès prierait le gouvernement américain d'adresser le sort des patriotes irlandais

La pente est un sentiment qui honore l'humanité et le sentiment qui a présenté la dernière de ces résolutions a fait qu'obéir, nous le savons aux impulsions d'un noble cœur. Mais un gouvernement a de graves devoirs à remplir, et il n'est autorisé qu'à s'intéresser aux infortunes des amis de la liberté, il doit aussi épargner un pareil de tous les dangers les sont confiées les embarras d'une situation insondable. Intercéder auprès des gouvernements étrangers en faveur des opprimés, c'est la certes un beau rôle et nous comprenons qu'il exerce un puissant attrait sur certains esprits. Mais, comme l'a fait observer un honorable membre du Sénat, si nous intervenons en faveur des proscrits irlandais, le gouvernement britannique n'a s'appuiera t il pas sur le précédent pour s'immiscer dans nos affaires intérieures ! Nous ne disons pas qu'il le fera tout de suite car les Anglais sont trop habiles pour agir précipitamment, mais enfin le moment ne viendra t il pas où, invoquant l'exemple donné par nous, il nous ordonnera de mettre en liberté les Fenians ? Et si nous refusions, ce serait un casus belli, et nous aurions contre nous la Grande Bretagne, la Russie, l'Autriche, la Prusse, la Hollande, la Belgique, la Suède, la Norwége, le Danemark, la Sardaigne, le Portugal, l'Espagne, le Piémont, le Hanovre, le Wurtemberg, la Bavière, le Grand Duché de Bade, la Hesse Electorale, la Hesse Darmstadt, le Nassau, le Mecklenbourg, le Brunswick, le Holstein, le Lauenbourg, le Schleswig, le Schaumbourg Lippe, le Lippe Detmold, le Waldeck, le Reuss, le Schwarzbourg Sondershausen, le Schwarzbourg Rudolstadt, le Hesse Homburg, le Francfort, le Lubeck, le Brême, le Hambourg, le Saxe Cobourg, le Saxe Meiningen, le Saxe Altenbourg, le Saxe Weimar, le Saxe Royale, le Parme, le Modène, le Toscane, le Lucques, le Rome, le Naples, le Sicile, le Turquie, le Grèce, le Suisse, le Mexique, le Haïti, le Guatemala, le Honduras, le Nicaragua, le Costa Rica, le Salvador, le Venezuela, le Nouvelle Grenade, le Equateur, le Pérou, le Bolivie, le Chili, le Buenos Ayres, le Paraguay, le Uruguay, le Brésil, le Sandwich, le Tahiti, le Siam, le Maroc, le Muscat, le Perse, le Chine, le Japon, le Birmanie, le Ava, le Pegu, le Cochinchine, le Tunquin, le Cambodge, le Malacca, le Java, le Sumatra, le Bornéo, le Célèbes, le Manille, le Australie, le Nouvelle Zélande, le Van Diemen, le Nouvelle Galles du Sud, le Nouvelle Hollande, le Nouvelle Guinée, le Nouvelle Bretagne, le Nouvelle Irlande, le Nouvelle Calédonie, le Nouvelle Hébrides, le Nouvelle Cornouailles, le Nouvelle Géorgie, le Nouvelle Caledonie, le Nouvelle Galles du Nord